



CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 29 janvier 2018
.....
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le lundi vingt-neuf janvier deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 23 janvier 2018, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 33 - quorum : 17.

Etaient présents : Carole GRELAUD, Michel LUCAS (sauf pour les points n°8 et 9), Marianne LABARUSSIAS, Dominique SANZ, Patrick NAIZAIN, Lionel ORCIL, Jean-Michel EON, Sylvie PELLOQUIN, Laëticia BAR, Guy BERNARD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Emma LUSTEAU, Catherine RADIGOIS, Jacqueline MENARD, Jacky DAUSSY, Ludovic JOYEUX, Emmanuel LEHEURTEUX, Clotilde ROUGEOT, Yves BUSSOLINO, Claudette AUFFRAY, Jean-Paul RIVIERE, François FEDINI, Christian MASSON, Vanessa GALLERAND, Karine PROVOST, Jean-Claude RODRIGUEZ, Christine LEOST.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Corinne GUMIERO à Jean-Michel EON

Charlotte BARDON à Guy BERNARD

Cathy LARGOUET à Dominique SANZ

Pascaline BRODU à François FEDINI

Absents excusés :

Michel LUCAS pour les points n°8 et 9

Camille LEVEQUE

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers effectivement présents : 28 jusqu'au n°7, 27 pour les points n°8 et 9, 28 à partir du point n°10

Secrétaires : Jacqueline Ménard et François Fedini

Rapporteur : Jean-Michel Eon
Service : Finances et commande publique

Objet	Vote
<p>1. BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018</p> <p>L'ensemble des projets et des actions mis en œuvre chaque jour sur le territoire s'inscrivent tous dans le cadre d'un budget voté annuellement qui détermine, pour chaque domaine d'intervention, les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement qui concourent à la mise en œuvre des politiques publiques portées par la collectivité. La proposition du budget 2018 porte, au-delà des chiffres, un projet politique qui s'inscrit en cohérence avec les valeurs de solidarité et de vivre ensemble qui caractérisent l'action municipale. Les services publics à la population, leur qualité, la proximité avec l'usager, sont au cœur de ce projet. Les contraintes budgétaires, largement abordées lors du débat d'orientation budgétaire, sont parfaitement intégrées par l'ensemble des acteurs concourant au cadrage et à la construction de ce nouveau budget. La situation financière de la ville se fragilise de manière effective, les marges de manœuvre se réduisent clairement, et les orientations gouvernementales actuelles ne répondent pas aux inquiétudes des collectivités locales. Pour autant, face à la contrainte, la ville fait preuve de détermination et réaffirme ses priorités municipales :</p> <ul style="list-style-type: none">- éducation et jeunesse, pour une action tournée vers l'avenir et concertée avec la communauté éducative,- soutien renouvelé au mouvement associatif, en cohérence avec la politique de cohésion sociale portée par la ville et le CCAS,- des investissements adaptés aux besoins et à l'évolution des pratiques en matière sportive et culturelle. <p>La ville évolue et se transforme avec l'accueil, chaque année, de nouveaux concitoyens. Plus que jamais les services publics doivent s'adapter, se renouveler et accompagner ces changements, dans une cohérence d'action avec la population au travers de la démocratie locale et du dialogue citoyen, mais aussi en lien étroit avec l'intervention de ses partenaires associatifs et de la Métropole.</p>	<p>Voir tableaux ci-contre</p>

C'est tout l'enjeu du budget 2018, et des suivants :

- concilier un niveau de service public constant sur le territoire avec des moyens réduits, tout en conservant une capacité d'action pour le futur,
- accompagner le développement de la ville dans sa dynamique métropolitaine, tout en confortant son identité et sa singularité.

C'est ce défi, sans cesse renouvelé, auquel la municipalité entend répondre avec exigence et responsabilité pour ce nouveau budget.

Section de fonctionnement

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
013 – Atténuation de charges	240 000,00 €		240 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses	1 648 000,00 €		1 648 000,00 €
73 - Impôts et taxes	16 789 000,00 €		16 789 000,00 €
74 - Dotations et participations	4 050 000,00 €		4 050 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	218 000,00 €		218 000,00 €
76 - Produits financiers	- €		- €
77 - Produits exceptionnels	20 000,00 €		20 000,00 €
042 - Opérations d'ordre - Travaux en régie		90 000,00 €	90 000,00 €
TOTAL RECETTES	22 965 000,00 €	90 000,00 €	23 055 000,00 €

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
011 - Charges à caractère général	4 322 600,00 €		4 322 600,00 €
012 - Charges de personnel	13 488 400,00 €		13 488 400,00 €
014 - Atténuation de produits	252 000,00 €		252 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 198 000,00 €		3 198 000,00 €
66 - Charges financières	289 000,00 €		289 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	35 000,00 €		35 000,00 €
042 - Opérations d'ordre - Dotations aux amortissements et aux provisions		712 000,00 €	712 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement		758 000,00 €	758 000,00 €
TOTAL DEPENSES	21 585 000,00 €	1 470 000,00 €	23 055 000,00 €

Voir tableaux ci-contre

Section d'investissement

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
10 – Dotations et fonds divers	595 000,00 €		595 000,00 €
13 – Subventions d'investissement	1 420 000,00 €		1 420 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	2 985 000,00 €		2 985 000,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	- €		- €
040 – Opérations d'ordre – Dotations aux amortissements et aux provisions		712 000,00 €	712 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales		5 000 000,00 €	5 000 000,00 €
021 – virement de la section de fonctionnement		758 000,00 €	758 000,00 €
TOTAL RECETTES	5 000 000,00 €	6 470 000,00 €	11 470 000,00 €

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
20 – Immobilisations incorporelles	354 700,00 €		354 700,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	- €		- €
21 – Immobilisations corporelles	731 750,00 €		731 750,00 €
23 – Immobilisations en cours	1 760 700,00 €		1 760 700,00 €
125 – Groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	2 624 850,00 €		2 624 850,00 €
26- Participations	- €		- €
27- Autres immobilisations financières	3 000,00 €		3 000,00 €
16- Emprunts et dettes assimilés	905 000,00 €		905 000,00 €

040 – Opérations d'ordre – Dotations aux amortissements et aux provisions		90 000,00 €	90 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales		5 000 000,00 €	5 000 000,00 €
TOTAL DEPENSES	6 380 000,00 €	5 090 000,00 €	11 470 000,00 €

Le conseil municipal vote le budget primitif 2018 du budget principal de la ville, par chapitre et par opération, présenté ci-dessus.

Section de fonctionnement

RECETTES Chapitre	Vote		
	Pour	Contre	Abstentions
013 – Atténuation de charges	24	5	3
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses			
73 - Impôts et taxes			
74 - Dotations et participations			
75 - Autres produits de gestion courante			
76 - Produits financiers			
77 - Produits exceptionnels			
042 - Opérations d'ordre - Travaux en régie			

DEPENSES Chapitre	Vote		
	Pour	Contre	Abstentions
011 - Charges à caractère général	24	5	3
012 - Charges de personnel			
014 - Atténuation de produits			
65 - Autres charges de gestion courante			
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles			
042 - Opérations d'ordre - Dotations aux amortissements et aux provisions			
023 – Virement à la section d'investissement			

Voir tableaux ci-contre

Section d'investissement

RECETTES Chapitre/opération	Vote		
	Pour	Contre	Abstentions
10 – Dotations et fonds divers	24	5	3
13 – Subventions d'investissement			
16 – Emprunts et dettes assimilés			
024 - Produits des cessions d'immobilisations			
040 – Opérations d'ordre – Dotations aux amortissements et aux provisions			
041 – Opérations patrimoniales			
021 – virement de la section de fonctionnement			

DEPENSES Chapitre	Vote		
	Pour	Contre	Abstentions
20 – Immobilisations incorporelles	26	3	3
204 – Subventions d'équipement versées			
22 – Immobilisations corporelles			
23 – Immobilisations en cours			
125 – Groupe scolaire ZAC ouest centre-ville			
26- Participations			
27- Autres immobilisations financières			
16- Emprunts et dettes assimilés			
040 – Opérations d'ordre – Dotations aux amortissements et aux provisions			
041 – Opérations patrimoniales			

2. BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES – APPROBRATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Dans le cadre des activités relatives aux pompes funèbres réalisées par la ville, il est proposé d'adopter le budget primitif du budget annexe pompes funèbres pour l'exercice 2018, dont le détail figure ci-dessous, avec un vote par chapitre pour ce qui est des sections de fonctionnement et d'investissement.

Section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
011 - Charges à caractère général	4 000,00 €	70 436,00 €	74 436,00 €
012 - Charges de personnel	4 564,00 €		4 564,00 €
TOTAL DEPENSES	8 564,00 €	70 436,00 €	79 000,00 €
Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses	16 000,00 €		16 000,00 €
013 – Atténuation de charges		63 000,00 €	63 000,00 €
TOTAL RECETTES	16 000,00 €	63 000,00 €	79 000,00 €

Section d'investissement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
TOTAL DEPENSES	- €	- €	- €
Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
TOTAL RECETTES	- €	- €	- €

Voir tableaux ci-contre

Le conseil municipal vote le budget annexe pompes funèbres pour l'exercice 2018 par chapitre pour ce qui est des sections de fonctionnement et d'investissement.

Section de fonctionnement

DEPENSES	Vote		
Chapitre	Pour	Contre	Abstentions
011 - Charges à caractère général	29		3
012 - Charges de personnel	29		3
RECETTES	Vote		
Chapitre	Pour	Contre	Abstentions
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses	29		3
013 – Atténuation de charges	29		3

3. FISCALITE LOCALE 2018 – APPROBATION DES TAUX

La loi de finances pour 2018 intègre une réforme importante en matière de taxe d'habitation sur les 3 prochaines années. L'objectif est d'exonérer totalement, d'ici 2020, environ 80% des ménages, cette exonération étant compensée par l'Etat sous forme de dégrèvement pour les trois prochaines années, sur la base des taux et abattements appliqués en 2017. Le maintien de ce dégrèvement au-delà de 2020 pour les collectivités locales reste en revanche plus qu'incertain, une volonté de réforme plus importante de la fiscalité locale est en effet annoncée par le gouvernement sans toutefois en préciser les contours. Pour Couëron, il est rappelé que la fiscalité directe locale (taxe d'habitation et taxes foncières) représente près de la moitié des recettes totales de la collectivité. Conformément aux orientations prises lors du débat d'orientation budgétaire, et compte tenu de l'évolution prévisible des bases d'imposition attendue pour 2018, il est proposé de voter les taux relatifs aux trois taxes locales, sans augmentation, tels que figurant dans le tableau ci-dessous.

La ville réaffirme parallèlement sa politique d'abattement renforcée depuis 2011 en faveur des populations les plus vulnérables : abattement spécial à la base de 15% en faveur des personnes à revenus modestes, abattement spécial de 10% pour les personnes en situation de handicap.

Le produit fiscal attendu pour 2018 est donc déterminé comme suit :

27 voix pour
5 voix contre

Libellés	Bases estimées	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux / N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'habitation	27 724 000 €	2,80%	21,43%	0,00%	5 941 253 €	2,80%
Taxe foncière bâti	22 494 000 €	2,80%	23,31%	0,00%	5 243 351 €	2,80%
Taxe foncière non bâti	246 162 €	2,74%	78,70%	0,00%	193 729 €	2,74%
TOTAL	50 464 162 €	2,80%			11 378 333 €	2,80%

Le conseil municipal approuve, sans augmentation, les taux d'imposition pour l'année 2018 sur les trois taxes locales conformément au tableau ci-dessous :

	Taux 2018
Taxe d'habitation	21,43%
Taxe foncier bâti	23,31%
Taxe foncier non bâti	78,70%

4. SUBVENTION 2018 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La mise en œuvre de la politique sociale et de la politique petite enfance est confiée au CCAS, que la ville subventionne à cette fin. La politique portée par le CCAS s'adapte au contexte socio-économique de la commune et entend répondre, au travers des services proposés et de son dispositif d'aide, aux besoins d'une population fragilisée du fait du vieillissement démographique, de l'évolution des structures familiales ou d'accidents dans les parcours de vie. Parallèlement, le partenariat avec les institutions et associations à caractère social demeure un axe fort pour une action sociale qui s'inscrit pleinement dans les réalités et les enjeux du territoire. L'action du CCAS trouve ainsi toute sa pertinence au regard des enjeux évoqués ci-dessus et reste volontariste dans les orientations et moyens financiers alloués aux politiques de solidarité et de cohésion sociale. Au bénéfice de la petite enfance, le CCAS poursuit son objectif de rationaliser le fonctionnement des structures existantes pour optimiser leur capacité d'accueil. L'année 2018 se traduira par la poursuite des études de construction d'un nouveau multi-accueil à la Chabossière, permettant d'augmenter le nombre de places proposées et d'améliorer les conditions d'accueil (fournitures des repas, horaires d'ouverture...). Le montant de la subvention au CCAS prévue au budget 2018 s'élève à 1 570 000 €, montant identique et renouvelé maintenant depuis trois ans.

Le conseil municipal alloue une subvention de 1 570 000 € au CCAS de Couëron au titre de l'année 2018.

29 voix pour
3 abstentions

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET CONVENTIONS – ANNEE 2018

La ville de Couëron est attentive à soutenir l'action des associations qui interviennent sur son territoire et contribuent activement au renforcement du lien social et à l'attractivité du territoire. Lors du vote du budget primitif 2018, le conseil municipal se prononce sur l'attribution d'une enveloppe globale au titre des subventions de fonctionnement aux personnes morales de droit privé. Il convient de préciser le montant de la subvention attribuée, pour l'année 2018, à chaque association.

Le conseil municipal attribue aux associations les subventions suivantes :

Association	Subvention fonctionnement 2018	Subvention exceptionnelle 2018	Total	Observations
Concord'âne	1 300		1 300	–
Association pour le don de sang bénévole de la Chabossière	160		160	–
L'Indépendante - Association des anciens travailleurs de Couëron	350		350	–
Amicale pour le don de sang bénévole de Couëron	160		160	–
Association des parents résidents et amis de la maison d'accueil spécialisée du Fraïche Pasquier	100		100	–
Foyer Couëronnais des Anciens	850		850	–
Comité du secours populaire français de Couëron	400		400	–
Femmes solidaires de Couëron et Basse-Loire	0	240	240	Subvention exceptionnelle : participation au congrès national, sous réserve de justificatifs
Association France Alzheimer Loire Atlantique	50		50	–
Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles	50		50	–
Fédération des Malades et Handicapés	50		50	–
France ADOT 44	50		50	–
Mouvement du nid	200		200	–
Mouvement français pour le planning familial association départementale de Loire-Atlantique	300		300	–

29 voix pour
3 abstentions

Association départementale des restaurants du cœur et relais du cœur de Loire Atlantique	360		360	-	
Solidarité Femmes Loire-atlantique (SOS Femmes)	200		200	-	
Mouvement vie libre	270		270	-	
Espace Simone de Beauvoir	160		160	-	
Association des Paralysés de France	160		160	-	
Confédération générale du logement	50		50	-	
Le Secours catholique Caritas France	100		100	-	
SOS Dépression 44	50		50	-	
Association les Amis de la Maison d'Accueil Spécialisée du Loroux Bottereau	100		100	-	
Association des Donneurs de Voix - Bibliothèque sonore	50		50	-	
Les lapins bleus	82 695		82 695	-	
ADGVC44	2 000		2 000	-	
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	300		300	-	
Association régionale des mutilés de la voix des pays de la loire	0		0	-	
Entraide avenir Nantes Erdre et Loire			0	-	
Le phare ouest des sens		1 000	1 000	Subvention exceptionnelle : accompagnement au lancement d'un projet de lieu d'accueil pour autistes	
Total Action sociale et solidarités	90 515	1 240	91 755		
Association départementale de la protection civile section Couëron	1 000		1 000	-	
Colombe couëronnaise	300		300	-	
Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	125		125	-	
Union Nationale des Combattants de Couëron	250	500	750	Subvention exceptionnelle : 50ème anniversaire de l'association	
Association SOS paysans en difficultés 44	120		120	-	
Groupement accueil service promotion du travailleur immigré	90		90	-	
Ligue des droits de l'homme	140		140	-	
Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples	130		130	-	
Union Locale C.F.D.T. Basse-Loire	200		200	-	
Union Locale Basse-Loire C.G.T.- Force Ouvrière	200		200	-	
Amicale des Sapeurs Pompiers	4 000		4 000	-	
Association des commerçants de Couëron	2 000		2 000	-	
Union des Commerçants et Artisans Retraités de Couëron	100		100	-	
Association des Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant	300		300	-	
Comité des usagers des bacs de Loire-Atlantique	50		50	-	
Centre LGBT de Nantes - Cinépride			0	-	
Comité départemental du souvenir des fusillés de Châteaubriant et Nantes	100		100	-	

29 voix pour
3 abstentions

Les Foulées Nantaises			0	–
Solidarité Laïque			0	–
Association Jet		500	500	Subvention exceptionnelle : soutien au projet de radio associative
Total Cabinet du maire	9 105	1 000	10 105	
Ecopole	1 100	2 948	4 048	Subvention exceptionnelle : soutien au projet d'expérimentation sur le gaspillage alimentaire
Compostri	2 000		2 000	–
Total Développement Durable	3 100	2 948	6 048	
La Concorde section cors de chasse	380		380	–
La Concorde section photos	250		250	–
La Concorde section théâtre	110		110	–
Société des amis de l'école laïque La Chabossière - Activités culturelle (chant-théâtre)	3 500		3 500	–
Société des amis de l'école laïque La Chabossière - Fonctionnement général	2 800		2 800	–
Société des amis de l'école laïque La Chabossière - Salon du livre	3 500		3 500	–
Union touristique les amis de la nature, groupe France section de Couëron	110		110	–
Amicale Laïque de Couëron Centre - Section danse	2 000		2 000	–
Amicale Laïque de Couëron Centre - Section éveil musical	350		350	–
Les Chevaliers du Centaure, cercle des amis de la figurine et de l'histoire	110	760	870	Subvention exceptionnelle : Open de Bretagne
Association Les Gens d'Ici	110		110	–
Groupe Artistique Léon Moinard	15 000	500	15 500	Subvention exceptionnelle : développement de l'activité street art et exposition annuelle sur les peintres de Couëron ou sur le thème de la musique.
Une Tour, une Histoire	110		110	–
Ecole de Musique	152 000		152 000	–
Centre d'histoire du travail	450		450	–
Koria	110		110	–
Bretagne Vivante - SEPNB	300		300	–
Ligue pour la Protection des Oiseaux – délégation Loire-Atlantique (L.P.O. 44)	550		550	–
Racines Y Amistades Espanolas	110		110	–

29 voix pour
3 abstentions

Association La Calboscène	400	1 000	1 400	Subvention exceptionnelle : création d'un nouveau groupe de théâtre
ACROLA : Association pour la Connaissance et la Recherche Ornithologique Loire et Atlantique	300		300	-
Association Le Berligou	110		110	-
Association Poisson pilote	800		800	-
La Colifata del Tango	110	500	610	Subvention exceptionnelle : soirée Tango salle de l'Estuaire, sous réserve de justificatifs
Conservatoire des Industries de l'Estuaire de la Loire (CIEL)	0		0	-
Couëron Histoire et Patrimoine	110	300	410	Subvention exceptionnelle : réalisation d'un premier cahier, sous réserve de justificatifs
Total Culture et patrimoine	183 680	3 060	186 740	
ADAPEI - section Basse-Loire	320		320	-
Conseil Local FCPE La Chabossière	130		130	-
F.C.P.E. conseil local des écoles de la Métairie			0	-
F.C.P.E. conseil local des écoles Léon Blum et Anne Frank	150		150	-
Foyer socio-éducatif du lycée professionnel Jean-Jacques Audubon	300		300	-
Association Diwan Bro Naoned			0	-
Association des parents d'élèves du collège Sainte-Philomène	120		120	-
Association de parents d'élèves de l'enseignement libre de l'école St- Symphorien de Couëron (APEL St Symphorien Couëron)	130		130	-
Association laïque des parents d'élèves du collège Paul Langevin (FCPE)	150		150	-
Association scolaire des écoles de la Métairie	140		140	-
Union départementale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (D.D.E.N.)	50		50	-
La Prévention Routière	300		300	-
F.C.P.E. conseil local des écoles Marcel Gouzil et Charlotte Divet			0	-
F.C.P.E. conseil local des écoles Rose Orain et Louise Michel	120		120	-
Collège Paul Langevin			0	-
Diwan Sant-Ervlan	50		50	-
Total Enseignement et éducation populaire	1 960		1 960	
Amicale Laïque de Couëron Centre - Centres Aérés	234 894		234 894	-
Amicale Laïque de Couëron centre - section fonctionnement général	2 500		2 500	-
Amicale Laïque de Couëron Centre - section informatique	315		315	-

29 voix pour
3 abstentions

Association Départementale des Francas	200		200	-	
Centre Socioculturel Pierre Legendre	178 890	3 600	182 490	Subvention exceptionnelle : logiciel de préinscription en ligne pour les séjours d'été pour les 3 centres	
Centre Socioculturel Henri Normand	166 246		166 246	-	
Association Parazic	150		150	-	
Les Lucioles Musique	200		200	-	
Total Jeunesse	583 395	3 600	586 995		
COS local	81 208		81 208	-	
Total Ressources humaines	81 208		81 208		
Association les Nomades de Mauritanie			0	-	
Total Solidarité internationale			0		
Association des chasseurs de Couëron "La cartouche couëronnaise"	220	500	720	Subvention exceptionnelle : régulation des nuisibles et intervention sur le lac de Beaulieu	
Syndicat des marais de St Etienne et Couëron	1 100		1 100	-	
Association sanitaire apicole départementale de défense contre les maladies et ennemis des abeilles (ASAD)	200		200	-	
Total Urbanisme	1 520	500	2 020		
Association sportive du collège Paul Langevin "l'Essor Couëronnais"	1 100		1 100	-	
Association sportive Sainte-Philomène	1 400		1 400	-	
Football club La Chabossière	7 575		7 575	-	
Association Sportive et Culturelle La Concorde	13 270		13 270	-	
Marche randonnée couëronnaise	2 003		2 003	-	
Véloce sport couëronnais - 4 prix	3 800		3 800	-	
Véloce sport couëronnais - compétition / fonctionnement	676	203	879	Subvention exceptionnelle : utilisation du vélodrome	
Véloce sport couëronnais - cyclo + V.T.T.	1 092		1 092	-	
Véloce sport couëronnais - trophée des sprinters	7 600		7 600	-	
Véloce sport couëronnais - Rando Brétécher	1 200		1 200	-	
O.M.S. / école de sports (O.M.S.)	3 260		3 260	-	
Tennis club couëronnais	4 614		4 614	-	
Tonic gym	1 562		1 562	-	
Société des amis de l'école laïque de la Chabossière Yoga	190		190	-	
Amicale Laique de Couëron Centre - Billard	670		670	-	
Association intercommunale Gym Form	286		286	-	
Association Couëron natation	8 941	1 000	9 941	Subvention exceptionnelle : échange avec Wexford. Sous réserve de	

29 voix pour
3 abstentions

				justificatifs	
Association sportive du lycée d'enseignement professionnel Jean-Jacques Audubon	300		300	-	29 voix pour 3 abstentions
Chabossière olympique club	13 350	250	13 600	Subvention exceptionnelle : 50 ^{ème} anniversaire de la section handball. Sous réserve de justificatifs	
Chab'pétanque	586		586	-	
Couëron tennis de table	1 346		1 346	-	
Judo Jujitsu Club Couëronnais	2 314	200	2 514	Subvention exceptionnelle : participation à un stage fédéral. Sous réserve de justificatifs	
Etoile sportive couëronnaise - Challenge Audubon Atlantique	1 000		1 000	-	
Etoile sportive couëronnaise - Cross interrégional	2 000		2 000	-	
Etoile sportive couëronnaise / fonctionnement	18 531		18 531	-	
Stade Couëronnais Football club (S.C.F.C.)	8 261		8 261	-	
Stade Couëronnais Football club (S.C.F.C.) / Fémin 'Cup	4 000		4 000	-	
Association Badminton en Loisir	529		529	-	
Association Couëronnaise de Gymnastique d'Entretien (A.C.G.E.)	443		443	-	
Triathlon Sport Couëronnais	862		862	-	
Club d'Arts Martiaux de Couëron	1 213		1 213	-	
Aviron Loire Océan	584		584	-	
Par 4 chemins - cavaliers et cie	316		316	-	
Total Sports et loisirs	114 874	1 653	116 527		
Total général	1 069 357	14 001	1 083 358		
<p>6. ADHESIONS COTISATIONS 2018</p> <p>Soucieuse de participer à la réflexion et aux réseaux autour des enjeux territoriaux et des différentes politiques publiques qu'elle conduit, la ville est amenée à adhérer à différents organismes. La participation financière de la ville au financement de ces organismes (fédérations, associations, fondations) est assurée, via des appels à cotisations, sur des critères déterminés par ces structures.</p> <p>Le conseil municipal autorise l'adhésion de la ville de Couëron :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à AGORES (association nationale des directeurs de la restauration municipale) ; la cotisation 2018 est de 100 € ; - à Planet' Evenement (réseau éco-événement de l'agglomération nantaise) ; la cotisation 2018 est de 20 €. 					29 voix pour 3 abstentions
<p>7. OGEC – PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018</p> <p>L'article L 442-5 du Code de l'éducation dispose que « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ». L'école Saint-Symphorien de Couëron a conclu le 9 mai 1979 un contrat d'association avec l'Etat. Il appartient donc à la ville de Couëron de verser à l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) de l'école Saint-Symphorien de Couëron une participation financière déterminée à partir, d'une part, du nombre d'élèves de cette école domiciliés dans la commune et, d'autre part, du coût de l'élève des écoles publiques de la commune de l'année précédente.</p> <p>L'école Saint-Symphorien accueille à la rentrée scolaire 2017-2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 114 élèves en maternelle, domiciliés à Couëron ; - 199 élèves en élémentaire, domiciliés à Couëron. <p>Le coût moyen de l'élève pour l'année scolaire 2016-2017 est par ailleurs évalué à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 211,76 € pour un élève de l'école maternelle, - 515,71 € pour un élève de l'école élémentaire. <p>Par conséquent, le montant de la participation pour 2017-2018 s'élève à 240 767,46 €. Cette participation</p>					29 voix pour 2 voix contre 1 abstention

<p>sera versée en deux fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 60 % en février 2018, soit 144 460,48 €, - 40 % en juin 2018, soit 96 306,98 €. <p>Le conseil municipal valorise la participation financière attribuée à l'OGEC, pour l'année scolaire 2017-2018, sur la base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 211,76€ par élève pour 114 élèves en maternelle domiciliés à Couëron, - 515,71 € par élève pour 199 élèves en élémentaire domiciliés à Couëron, <p>soit une participation de 240 767,46 € ;</p> <p>et inscrit les crédits nécessaires au budget primitif 2018 ; il procédera au versement de la participation annuelle en deux fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 144 460,48 € en février 2018 - 96 306,98 € en juin 2018 ; <p>Madame le Maire est autorisée à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>																					
<p>8. REHABILITATION DU BATIMENT LA FONDERIE A L'ESPACE DE LA TOUR A PLOMB – PROLONGATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME</p> <p>Par délibération du 30 janvier 2017, le conseil municipal a approuvé une autorisation de programme à hauteur de 1 200 281,79 € TTC dans le cadre du projet de réhabilitation des locaux du bâtiment de la Fonderie de l'Espace de la Tour à plomb, situés quai Jean-Pierre Fougerat, et des travaux de réhabilitation du plateau du magasin à huile. La résiliation pour faute du marché de maîtrise d'œuvre du groupement Prospective et Patrimoine/AES contraint la ville à reprendre en interne les missions relatives à la levée des réserves des marchés de travaux et à l'élaboration des décomptes généraux. Pour ce faire, il y a lieu de prolonger d'un an l'autorisation de programme, qui prenait fin au 31 décembre 2017, permettant ainsi le solde technique et financier de l'opération. Cette prolongation est sans incidence sur le montant de l'autorisation de programme, dont le montant reste inchangé, seule la répartition des crédits de paiement est revue dans les conditions ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="196 875 1240 1032"> <thead> <tr> <th>N° et intitulé d'AP</th> <th>Montant de l'AP initiale</th> <th>Révision de l'exercice</th> <th>Total cumulé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015-1 Réhabilitation du bâtiment administratif de l'Espace de la Tour à plomb</td> <td>1 200 281,79 €</td> <td>- €</td> <td>1 200 281,79 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="196 1061 1240 1162"> <thead> <tr> <th>Exercice</th> <th>CA 2015</th> <th>CA 2016</th> <th>CA 2017</th> <th>BP 2018</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Crédits de paiement</td> <td>18 798,46 €</td> <td>576 483,31 €</td> <td>523 754,03 €</td> <td>81 245,99 €</td> <td>1 200 281,79€</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le conseil municipal prolonge d'un an l'autorisation de programme votée dans le cadre de l'opération de réhabilitation du bâtiment la Fonderie de l'Espace de la Tour à plomb.</p>	N° et intitulé d'AP	Montant de l'AP initiale	Révision de l'exercice	Total cumulé	2015-1 Réhabilitation du bâtiment administratif de l'Espace de la Tour à plomb	1 200 281,79 €	- €	1 200 281,79 €	Exercice	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Total	Crédits de paiement	18 798,46 €	576 483,31 €	523 754,03 €	81 245,99 €	1 200 281,79€	<p>29 voix pour 3 voix contre</p>
N° et intitulé d'AP	Montant de l'AP initiale	Révision de l'exercice	Total cumulé																		
2015-1 Réhabilitation du bâtiment administratif de l'Espace de la Tour à plomb	1 200 281,79 €	- €	1 200 281,79 €																		
Exercice	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Total																
Crédits de paiement	18 798,46 €	576 483,31 €	523 754,03 €	81 245,99 €	1 200 281,79€																

Rapporteur : Patrick Naizain
Service : Aménagement et environnement

Objet	Vote
<p>9. LE MOULIN DES HAIES – REJET EAUX USEES TRAITEES ET SERVITUDE DE TREFONDS SUR CHEMIN COMMUNAL</p> <p>Madame Cloélia Bizais et Monsieur Alexis Lanoé sont propriétaires au Moulin des Haies des parcelles bâties cadastrées section AB n°103 et 367, bordant un chemin communal. Le projet de mise aux normes de leur système d'assainissement prévoit le passage de la canalisation de rejet des eaux usées traitées sous le chemin communal, afin de rejoindre un fossé qui sera créé par leurs soins de l'autre côté, en contrebas. L'étude de sol a été réalisée et dans le cadre de l'examen de leur dossier, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de Nantes Métropole demande une autorisation de la ville pour le déversement des eaux usées traitées dans le fossé. Afin de permettre également le passage de la canalisation de rejet des eaux usées sous le chemin communal, une servitude de tréfonds doit être créée par acte notarié, dont les frais seront supportés par les bénéficiaires. Un état des lieux sera réalisé avant et après travaux afin de s'assurer de la remise en état du chemin par Madame Bizais et Monsieur Lanoé.</p> <p>Le conseil municipal accorde à Madame Bizais et Monsieur Lanoé une servitude de tréfonds sur le chemin communal bordant leur habitation située au Moulin des Haies, pour le passage d'une canalisation de rejet des eaux usées traitées vers le fossé, conformément au plan joint à la délibération et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener à bien ce dossier et signer l'acte à intervenir.</p>	<p>Unanimité</p>
<p>10. ZAC OUEST CENTRE VILLE PHASE 7 – CESSION D'UNE PARTIE DE CHEMIN COMMUNAL : RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE</p> <p>L'aménagement de la phase 7 de la ZAC Ouest centre-ville par la société Loire Océan Développement intègre une portion de chemin rural devant être incorporée à cinq lots à bâtir individuels. Le chemin concerné présente une forme triangulaire dont la base borde la rue du Plessis.</p>	<p>Unanimité</p>

En s'éloignant vers le Nord, il rétrécit et reprend la largeur d'un simple chemin. Le passage piéton s'effectue sur le côté Est de la partie triangulaire. Il sera bien maintenu dans son emprise d'origine. La partie centrale sera quant à elle aménagée en espace vert. Sur le côté Ouest, il existait un passage véhicule ne concernant qu'un seul propriétaire riverain afin de lui permettre d'accéder à son habitation cadastrée section DH n°175. A l'occasion de l'aménagement de la phase 7 de la ZAC, un accès véhicule lui a été aménagé par la rue des Cigognes Blanches et il n'utilise donc plus le passage initial. Afin d'envisager la cession à la Sté Loire Océan Développement de cette partie Ouest du chemin, représentant une superficie de 596 m² aujourd'hui inutilisée et devant être intégrée à des lots à bâtir, le conseil municipal a décidé par délibération du 26 juin 2017 d'ouvrir une enquête publique préalable.

Durant l'enquête qui s'est déroulée du 17 au 31 octobre 2017, aucune inscription n'a été portée sur le registre d'enquête et aucun courrier n'a été reçu. Les quelques personnes venues consulter le dossier et s'informer n'ont pas remis en cause le projet de déclassement du tronçon de chemin concerné. En vue de la cession de l'emprise de chemin concernée à la Sté Loire Océan Développement, le Service du Domaine a été sollicité. La valeur vénale du terrain d'une superficie de 596 m² est ainsi estimée à 19 € le m². Toutefois, considérant que l'emprise cédée a vocation à intégrer des parcelles à bâtir et que de ce fait elle augmente le potentiel constructible de celles-ci, la ville propose de céder le terrain au prix de 60 € le m², soit un montant total de 35 760 €.

Le conseil municipal approuve la suppression de la partie de chemin rural incluse dans le projet d'aménagement de la phase 7 de la ZAC Ouest centre-ville, conformément au plan joint à la délibération, cède le terrain concerné à la Sté Loire Océan Développement au prix de 60 € le m², soit un montant total de 35 760 € pour une superficie de 596 m² et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener à bien ce dossier et signer l'acte notarié à intervenir.

Rapporteur : Lionel Orcil
Service : Ressources humaines

Objet							Vote
11. TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION							27 voix pour 5 voix contre
Si la nomination des agents sur des emplois relève de la compétence du Maire, la création et la suppression des emplois relèvent en revanche du conseil municipal. La délibération doit fixer, pour chaque emploi créé, le ou les grades correspondants ainsi que sa quotité de travail. Elle doit également préciser ces éléments pour chaque emploi supprimé. Le comité technique doit être préalablement saisi concernant les suppressions d'emplois. Les nécessités et besoins des services imposent les créations de poste suivantes :							
<u>Postes permanents</u>							
Service concerné	Intitulé du poste	Motif de la création/de la modification	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Création effectuée/ Modification apportée	Conséquence	
Service Education	Animateur périscolaire	Transformation de trois postes d'animateurs, compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves	Adjoint d'animation	2 postes à 15,65/35 ^e et un poste à 17,10/35 ^e	Création de trois postes : Adjoint d'animation à 18,10/35 ^e	Création des trois nouveaux postes, suppression ultérieure des anciens postes après avis du CT	
<u>Renforts :</u>							
Service concerné	Motif	Durée et période	Grade	quotité de travail			
Service restauration collective	Prolongation du renfort suite à la disponibilité d'un agent	Du 1 ^{er} avril 2018 au 30 septembre 2018	Adjoint technique	TC			
Lecture publique	Prolongation du renfort en vue de la coordination administrative du service, suite au recrutement	Du 1 ^{er} juillet 2018 au 15 janvier 2019	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	TC			
Le nombre de postes au tableau des effectifs est, à la date du 29 janvier 2018, de 400 postes créés, et 375 postes pourvus (315,69 postes pourvus en ETP). Au 18 décembre 2017, date de dernière modification du tableau en conseil municipal, le nombre de postes était de 397 postes créés, et 374 postes pourvus (314,63 postes pourvus en ETP).							

<p>Le conseil municipal approuve la création des postes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> o 3 postes d'adjoint d'animation à 18,10/35^e ; <p>il autorise les emplois suivants correspondant à des accroissements temporaires d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> o 1 poste d'adjoint technique à temps complet du 1^{er} avril 2018 au 30 septembre 2018 o 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet du 1^{er} juillet 2018 au 15 janvier 2019 ; <p>il approuve la mise à jour du tableau des effectifs de la ville et inscrit les crédits correspondants au budget.</p>	
<p>12. ADHESION A UN CONTRAT GROUPE DE PREVOYANCE – MANDAT DE CONSULTATION</p> <p>Le dispositif destiné à permettre aux collectivités de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents a été mis en place par le décret n°2011-1474. L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents et, dans le cas d'un contrat groupe, seule l'adhésion de l'agent à celui-ci lui permet de bénéficier de la participation financière de la collectivité. La commune de Couëron est actuellement adhérente à une convention de participation pour le risque prévoyance proposée par le Centre de gestion pour le compte de ses collectivités, conclue avec Collecteam et couvrant la période 2013 à 2018. Cette convention permet la mutualisation des risques entre collectivités et donc d'obtenir un niveau de garanties et de taux intéressant. En application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le Centre de gestion a décidé de lancer une consultation en vue de conclure une nouvelle convention de participation pour le risque prévoyance avec effet au 1^{er} janvier 2019, pour le compte des collectivités et établissements affiliés qui le demandent. A l'issue de la consultation, la collectivité conservera la possibilité de ne pas signer la convention de participation proposée par le Centre de gestion. Le montant de la participation que compte verser la commune sera précisé à la signature de la convention. Ce montant, qui peut être modulé, ne pourra dépasser le montant total de la cotisation. Il aura été déterminé au préalable dans le cadre du dialogue social avec les représentants du personnel et après avis du Comité technique.</p> <p>Le conseil municipal se joint à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation au titre du risque prévoyance que va engager le centre de gestion en application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et autorise Madame le Maire à prendre, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.</p>	<p>27 voix pour 5 abstentions</p>
<p>13. MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION</p> <p>La ville fait appel au Centre de gestion pour bénéficier de son service de médecine de prévention. A compter du 1^{er} janvier 2018, les modalités d'intervention de la médecine du travail sont amenées à évoluer. Les modifications portées au décret n°85-603 par le décret n°2012-170 du 3 février 2012 permettent en effet le recours à des équipes pluridisciplinaires, dont les infirmier(e)s en santé au travail, pour l'exercice des missions de médecine de prévention. Dans ce contexte, le Centre de gestion prévoit le recrutement de deux infirmier(e)s en santé au travail à qui des tâches précédemment réalisées par les médecins pourront être déléguées. Ces nouvelles dispositions permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au médecin référent de la collectivité d'intervenir en complémentarité avec l'infirmier selon la situation des agents et le type de visite ou d'action à mener ; - de développer des dispositifs d'information et de sensibilisation sur des thématiques santé/travail portés par les infirmiers en santé au travail et venant compléter les actions conduites par les médecins. <p>Afin de tenir compte de ces dispositions, un avenant à la convention entre la ville et le Centre de gestion est proposé, qui doit être soumis à la délibération du conseil municipal. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sera informé de ces modifications.</p> <p>Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service médecine de prévention du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique ; la délibération et l'avenant seront transmis, pour information, aux membres du Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).</p>	<p>27 voix pour 2 voix contre 3 abstentions</p>

INFORMATION – LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

Objet

14. DECISIONS MUNICIPALES ET CONTRATS

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n°2015-19 du 7 mars 2015 par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L. 2122-22 susvisé.

➤ **Décision municipale n°2017-73 du 11 décembre 2017 - marché de prestations d'entretien ménager des bâtiments de l'Espace de la tour à plomb : la médiathèque Victor Jara, le bâtiment La Fonderie, et la maison des associations – attribution entreprise Nantes Nord Services**

Une consultation relative au marché de prestations d'entretien ménager des bâtiments de l'Espace de la Tour à Plomb a été lancée en procédure d'appel d'offres. Considérant la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du 22 novembre 2017, au regard des critères d'analyse prévus au règlement de consultation.

Un acte d'engagement du marché de prestations d'entretien ménager des bâtiments de l'Espace de la Tour à Plomb est signé avec l'entreprise Nantes Nord Services, par application d'un prix global forfaitaire annuel de 59 464,75 € H.T. soit 71 357,70 € TTC. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018 et pourra être renouvelé par tacite reconduction dans la limite de 3 fois par période d'un an.

Décision affichée du 11 au 25 décembre 2017 et transmise en Préfecture le 11 décembre 2017.

➤ **Décision municipale n°2017-74 du 12 décembre 2017 - Fourniture d'un véhicule d'occasion pour les services municipaux de la ville de Couëron – attribution : Le Temple Automobile**

Une consultation a été lancée après une procédure adaptée infructueuse relative à la fourniture d'un véhicule d'occasion pour les services municipaux de la ville de Couëron. L'offre économiquement avantageuse a été proposée par la société Le Temple Automobile. Un acte d'engagement pour la fourniture d'un véhicule d'occasion pour les services municipaux de la ville de Couëron est signé avec la société Le Temple Automobile pour un prix global et forfaitaire de 17 400,00 € TTC (frais d'immatriculation inclus).

Décision affichée du 12 au 26 décembre 2017 et transmise en Préfecture le 12 décembre 2017.

➤ **Décision municipale n°2017-75 du 15 décembre 2017 - approbation des tarifs 2018 : prestations funéraires – droits de place et occupations du domaine public – reprographie**

Il est nécessaire de déterminer les tarifs 2018 des services publics suivants : prestations funéraires, droits de place et occupations du domaine public, reprographie. Les tarifs 2018 des prestations visées ci-dessus sont approuvés comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour une durée d'un an :

PRESTATIONS FUNERAIRES		Tarifs 2018
Budget principal		
Concession	concession 15 ans	295,00 €
	concession 30 ans	875,00 €
Vacation police municipale		23,50 €
Budget annexe Pompes funèbres		
Prestations funéraires	Exhumation en caveau	52,00 €
	Exhumation en pleine terre	126,00 €
	Réduction de corps	52,00 €
	Dispersion de cendres	34,50 €
	Creusement pleine terre	330,00 €
Acquisition de caveaux	Caveaux d'occasion (tous cimetières en fonction des disponibilités)	450,00 €
	Caveaux neufs norme NF (cimetière de l'Epine) 2 places	1335,00 €
	Caveaux neufs norme NF (cimetière de l'Epine) 1 place	750,00 €
	Acquisition de cave-urnes	Cave-urnes
Acquisition de case colombarium	Case en colombarium vertical-2 places	260,00 €
	Case en colombarium horizontal	858,00 €
Jardin du souvenir	Plaque sur colonne du souvenir 10 ans	57,00 €
DROITS DE PLACE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		Tarifs 2018
Marché d'approvisionnement : par place d'étalage et par jour		
	Produits alimentaires (le mètre linéaire)	1,05 €
	Autres étalages (le mètre linéaire)	0,90 €
	Exposition pour les voitures de - 5 mètres	6,00 €
	Exposition pour les voitures de +- 5 mètres	8,60 €
	Branchement électricité Chabossière et Bourg	1,20 €
Autres occupations du domaine public		
	Manèges et baraques foraines (par jour et par mètre linéaire)	1,15 €
	Cirque	21,70 €
	Terrasse couverte ,véranda - tarif au m²/an	35,50 €
	Terrasse mobile, étalage fleurs - tarif au m²/an	18,65 €
	Vente de fleurs à la Toussaint (par m² par jour)	1,70 €
	Installation de chantier - local de vente ou d'information au m² par mois.	6,00 €
REPROGRAPHIE		Tarifs 2018
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS STANDARD		
Communication de documents administratifs		
	Format A4 : recto	0,18 €
	recto/verso	0,20 €
	Format A3 : recto	0,36 €
	recto/verso	0,30 €
	Format électronique CD/DVD	2,75 €
	Recueil actes administratifs	6,40 €

URBANISME	Tarifs 2018
Matrices pour particuliers	3,35 €
Matrices pour l'Administration	3,35 €
Plan	6,70 €

Décision affichée du 15 au 29 décembre 2017 et transmise en Préfecture le 15 décembre 2017.

➤ **Décision municipale n°2018-1 du 4 janvier 2018 – Renouvellement des adhésions aux associations**

Il est décidé de renouveler l'adhésion aux associations suivantes pour l'année 2018 et d'imputer les dépenses sur le budget primitif 2018 :

Associations	Montant cotisation
Association fédérative départementale des Maires de Loire-Atlantique	5 253,40 €
Comité 21	750,00 €
Cités Unies France	1 133,00 €

Décision affichée du 9 au 23 janvier 2018 et transmise en Préfecture le 8 janvier 2018.

Carole Grelaud
Maire
Conseillère départementale



Carole Grelaud

Affiché à Couëron du 5 au 19 février 2018

